



La distribution ouvre la chasse aux sacs plastique

Les sacs à usage unique ne sont déjà plus offerts, sauf exceptions, dans le secteur alimentaire. Il faudra désormais aussi payer pour les sacs réutilisables et dans les autres secteurs





Caroline Zuercher L'essentiel

● **Extension** Les principaux acteurs de la branche étendent un accord passé en 2016

● **Europe** Dès 2021, le plastique non réutilisable sera interdit dans l'UE

● **Pratique** Comment faire ses courses correctement? Quelques conseils

A de rares exceptions près, obtenir gratuitement un sac plastique dans un magasin va bientôt appartenir au passé. Swiss Retail et la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse ont annoncé ce mercredi que l'accord de branche passé en 2016 va être étendu. Désormais, les sacs en plastique à usage multiple ne pourront plus non plus être distribués gratuitement. Et le secteur non alimentaire va jouer le jeu.

En 2016, les deux organisations avaient signé un accord pour réduire les sacs plastique à usage unique distribués à la caisse dans le commerce alimentaire. Selon leur communiqué, cela a permis de diminuer leur consommation de 86% dans les entreprises participantes. Désormais, d'autres secteurs vont suivre et les entreprises signataires ont jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour s'adapter. Coop, Manor et Migros ont annoncé qu'ils appliqueraient cette extension dès le 1^{er} janvier 2020. Elle va concerner leurs succursales, comme Coop Brico + Loisirs, Interdiscount, Import Parfumerie, SportXXX, Melectronics, Digitec Galaxus, etc. Patrick Marty, directeur de la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse, estime que la consommation de

sacs plastique réutilisables va diminuer d'un tiers.

Effet domino espéré

Il devrait toutefois rester des exceptions. «En 2016, nous avons exclu les *convenience shop* (où l'on peut faire des achats rapides, par exemple dans une gare) de la première mesure, mais la plupart de nos membres ont suivi sur une base volontaire, explique Patrick Marty. Nos deux organisations représentent autour de 80% de la branche. D'autres entreprises ne sont pas obligées de nous suivre, mais sont cordialement invitées à le faire.» Dagmar Jenni, directrice de Swiss Retail, ajoute que des contacts ont été pris avec Velede, qui représente les détaillants indépendants. Elle espère enfin que l'annonce du jour va créer une pression supplémentaire, et qu'il y aura une sorte d'effet domino.

Cette affaire remonte à 2010. À l'époque, le conseiller national Dominique de Buman (PDC/FR) avait déposé une motion demandant au

«Cette annonce va évidemment dans le bon sens, mais elle doit s'étendre encore»



Dominique de Buman
Conseiller national (PDC/FR)

Conseil fédéral d'interdire la distribution de sacs plastique à usage unique. Cette intervention avait abouti au premier accord conclu par la branche en 2016. «L'annonce de ce mercredi va évidemment dans le bon sens, réagit le démocrate-chré-

tien. Le plastique garde un intérêt pour un objet utilisé dans la durée. Mais il faut limiter son emploi pour tout ce qui est jetable. La société en a d'ailleurs pris conscience.»

Pour la nouvelle conseillère nationale Sophie Michaud Gigon (Verts/VD), «tout cela montre l'importance de la pression politique pour faire avancer un dossier». Également secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs (FRC), elle estime que «les consommateurs sont tout à fait prêts à participer à cet effort contre la surconsommation de ressources que représentent les sacs en plastique à usage unique en les payant lorsqu'ils n'en ont pas pris avec eux». Elle appelle aussi à la transparence dans la redistribution du produit de la vente des sacs.

«Évolution inévitable»

Le changement annoncé mercredi s'inscrit dans un mouvement plus global. L'UE va interdire le plastique à usage unique (*lire encadré*). Diverses mesures sont également annoncées dans des villes suisses, notamment Genève. «Les distributeurs s'adaptent à une évolution inévitable», estime Dominique de Buman. Le Fribourgeois espère que les stations-services, notamment, vont adhérer au mouvement. Il pense aussi à la suite, en mentionnant les autres emballages, comme ceux qui entourent nos fruits et légumes. «Là, le problème est qu'il faut trouver une solution étanche pour éviter que les produits ne coulent.»

Si l'on en croit Dagmar Jenni, d'autres mesures devraient suivre. «Pour l'instant, nous ne pouvons rien communiquer, mais nous avons des discussions, notamment au sujet de l'emballage, plastique ou autre.»

Usage unique



interdit en Europe

Exit les pailles, touillettes ou gobelets! Dès 2021, l'Union européenne va interdire les objets en plastique à usage unique pour lesquels il y a des alternatives. «Elle va aller plus loin que nous, c'est certain», commente Dominique de Buman, avant de lancer un appel à la Confédération: «L'Office fédéral de l'environnement se targue toujours de ne pas s'écarter inutilement de la législation communautaire. Maintenant que Bruxelles va plus loin que nous, il serait logique que nous suivions.» La question a déjà rebondi au Palais fédéral. Le conseiller national Marco Romano (PDC/TI) a déposé en juin un postulat demandant au Conseil fédéral un rapport sur les modifications de lois et d'ordonnances envisageables pour limiter et interdire quand c'est possible un tel usage unique. Le Conseil fédéral lui a répondu qu'il pourrait déjà prononcer une interdiction. La Confédération attend toutefois que les secteurs économiques concernés prennent des mesures volontaires pour

réduire l'emploi de ces articles. «Ce n'est que si ces dernières se révèlent inefficaces ou insuffisantes qu'elle examinera l'opportunité d'introduire des mesures régulatrices.»

En mars 2018, Adèle Thorens (Verts/VD) avait déjà déposé un postulat demandant au Conseil fédéral de montrer de quelle manière il peut assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques. À l'époque, la conseillère nationale faisait déjà allusion à l'Europe. Et rappelait au passage qu'en Suisse, chaque habitant consomme 125 kg de matière synthétique par an, dont 45 kg d'emballages. La proposition a été soutenue par le Conseil fédéral et le Conseil national. «Un rapport est en cours d'élaboration, conclut Adèle Thorens. Mon but est que la Suisse développe une stratégie de gestion durable des plastiques, en s'inspirant du modèle européen.»

C.Z.



Lire l'éditorial en page 2

«L'écologie, ce n'est pas toujours compliqué»



Quels emballages choisir pour faire ses courses?

● Avec quel sac vaut-il mieux faire ses courses? «Il faut privilégier ceux en tissu ou en PET. On peut les laver et ils sont faciles à glisser dans son sac», recommande la conseillère nationale Isabelle Chevalley (Vert'libérale/VD). «Cela peut être un sac en plastique, si vous le réutilisez. Plastique n'est pas un gros mot, mais il faut éviter l'usage unique.»

Voilà pour la règle générale. Plus en détail, sachez que les sacs en papier ne sont pas forcément la panacée. «C'est une bonne idée, à condition de l'utiliser plusieurs fois. Vu l'énergie nécessaire pour produire du papier, l'usage unique n'est pas écologique.»

La Vert'libérale recommande aussi les filets en tissu pour les fruits et légumes. Et les sacs biodégradables qu'on trouve par exemple à la Coop ou à la

Migros. «Ils sont pratiques pour la viande et le poisson. Sur certains, il est même précisé qu'on peut les mettre dans le compost.» Attention, par contre, aux sacs dits oxodégradables. «On les trouve plutôt chez des petits commerçants. Ils sont parfois présentés comme s'ils étaient bons pour l'environnement. Mais ce n'est pas le cas. Ce sont des sacs plastique normaux, auxquels on a ajouté un produit chimique pour qu'ils se dégradent à la chaleur et à la lumière après quelques années. Cela crée des minuscules morceaux de plastique que l'on ne peut pas ramasser et qui contaminent l'environnement.»

Isabelle Chevalley a déclaré la guerre aux oxodégradables, qui peuvent être confondus avec les sacs biodégradables. Elle a déposé en septembre 2018 une

interpellation demandant d'arrêter ce qu'elle appelle une «tromperie». «On ne peut pas demander à tous les citoyens de ce pays de suivre un cours de chimie accéléré pour comprendre la différence», écrit-elle avant de relever que la France a interdit ce produit. Dans sa réponse, le Conseil fédéral précise que des recherches sont menées en Suisse pour connaître l'utilisation de ces matières et leur identité chimique. Il juge qu'il n'est pas judicieux d'édicter des prescriptions avant d'en connaître les résultats. Le gouvernement ajoute que l'Europe examine la pertinence d'introduire des restrictions. Pour lui, il est important d'attendre ces conclusions pour éviter de faire cavalier seul. **C.Z.**